



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Deux cent-dixième session

210 EX/37

PARIS, le 26 octobre 2020
Original anglais

Point 37 de l'ordre du jour provisoire

APPLICATION DE LA RÉSOLUTION 40 C/67 ET DE LA DÉCISION 209 EX/25 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

Résumé

Le présent document est soumis en application de la décision 209 EX/25 et de la résolution 40 C/67.

Il rend compte de l'assistance fournie à l'Autorité palestinienne et aux parties palestiniennes concernées, ainsi que de l'évolution de la situation depuis la 209^e session du Conseil exécutif.

Il n'y a aucune incidence financière ou administrative.

Décision requise : paragraphe 42.



Job: 202003287

INTRODUCTION

1. La période visée par le présent rapport va de juin à septembre 2020.
2. Le document 210 EX/36 (« Palestine occupée ») donne des informations détaillées sur les activités de l'UNESCO à Gaza. Ces informations ne figurent donc pas dans le présent document.
3. À la suite de la première vague de la pandémie de COVID-19 au printemps 2020, lorsque le Gouvernement a fermé les écoles et les entreprises, une flambée de nouveaux cas a frappé la Palestine à la fin du mois de juin et est toujours en cours au moment de la rédaction du présent document. Par conséquent, le Gouvernement a décidé d'instaurer des confinements locaux, limitant drastiquement les déplacements, en particulier entre les gouvernorats, et imposant un confinement total pendant les week-ends et les jours fériés afin de contenir la propagation du virus. À la mi-août, l'Autorité palestinienne a commencé à alléger les restrictions tout en appliquant des mesures de santé et de sécurité strictes.
4. Outre les défis liés à l'augmentation rapide du nombre d'infections en Cisjordanie et le besoin urgent de renforcer les efforts de prévention à Gaza entre juin et août 2020, l'arrêt de la coordination entre l'Autorité palestinienne et les autorités israéliennes, qui a eu lieu fin mai en réponse aux déclarations du Gouvernement israélien concernant la possible annexion d'une partie de la Cisjordanie, a engendré des difficultés supplémentaires dans la lutte contre la pandémie.
5. Face à la recrudescence des cas de COVID-19, le Coordonnateur résident et Coordonnateur des opérations humanitaires des Nations Unies a décidé de reconduire les travaux de l'équipe spéciale sur la COVID-19 afin d'aborder les questions de développement en plus des questions humanitaires, conformément au Plan de l'équipe de pays des Nations Unies pour une réponse du Système de développement à la COVID-19¹ qui avait été finalisé en juillet et qui couvre une période allant de 12 à 18 mois. En tant que membre actif de l'équipe spéciale, l'UNESCO dirige la composante « Éducation » du Plan de réponse de l'équipe de pays des Nations Unies et participe à la réunion hebdomadaire visant à suivre de près la situation et à fournir un appui au Gouvernement en tant que de besoin et en accord avec son Plan national de lutte contre la COVID-19.

ÉDUCATION

6. Le conflit prolongé et les épisodes d'escalade de la violence en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, ainsi que la fermeture permanente de la bande de Gaza et les restrictions d'accès physique posent quotidiennement des défis et des menaces à l'exercice du droit à l'éducation des enfants et des jeunes². La pandémie de COVID-19 est venue s'ajouter aux difficultés que rencontrent déjà les Palestiniens et a entraîné la fermeture de tous les établissements éducatifs en mars 2020 ainsi que l'introduction de modalités d'apprentissage alternatives/à distance, ce qui a contribué à accentuer les lacunes d'apprentissage des élèves vulnérables, en particulier ceux en situation de handicap³. Au 20 septembre, tous les enfants en Cisjordanie avaient repris l'école. Avec l'aide du groupe sur l'éducation, tous les établissements scolaires situés dans les Territoires palestiniens ont reçu des kits de nettoyage et d'hygiène, des exemplaires des protocoles sanitaires et de sécurité dans les écoles, ainsi que des formations connexes. Depuis le début de l'année scolaire, environ 90 écoles ont été soit temporairement, soit totalement fermées pour une période d'un à 14 jours, après la survenue de cas confirmés de COVID-19 parmi les élèves ou le personnel scolaire. La situation actuelle pose des difficultés supplémentaires pour dispenser un enseignement en face à face.

¹ [Plan de l'équipe de pays des Nations Unies pour une réponse du Système de développement à la COVID-19 dans le Territoire palestinien occupé \(en anglais\)](#).

² <https://www.ochaopt.org/theme/education>

³ <https://www.ochaopt.org/content/covid-19-emergency-situation-report-18>

7. Dans ce contexte, l'UNESCO continue de soutenir une éducation inclusive, équitable et de qualité et de promouvoir des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous les Palestiniens, en fournissant des conseils stratégiques et techniques et en intervenant sur le terrain, ainsi qu'en jouant un rôle de coordination en tant que conseiller technique auprès du Groupe de travail du Secteur de l'éducation, du Secrétariat du Mécanisme de coordination de l'aide locale et du groupe de travail thématique sur une éducation inclusive de qualité.

8. Au sein du groupe sur l'éducation, l'UNESCO collabore avec le Ministère de l'éducation pour assurer la réouverture des écoles en toute sécurité. Le Ministère de l'éducation en Cisjordanie a reporté la date de réouverture des écoles au 6 septembre pour les classes de la première à la quatrième année, les élèves de douzième année sont retournés à l'école le 9 août et les classes de la cinquième à la onzième année ont repris le 20 septembre. Dans la bande de Gaza, les écoles ont rouvert le 8 août et accueilli environ 595 000 élèves, mais ont dû fermer de nouveau le 28 août en raison de l'augmentation des cas de COVID-19. Le Ministère de l'éducation et l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient en Cisjordanie ont rouvert les écoles, en tenant compte de toutes les mesures de protection nécessaires pour garantir le retour des élèves et du personnel scolaire en toute sécurité, sur la base de lignes directrices et de cadres globaux adaptés aux différents contextes, notamment le Cadre pour la réouverture des écoles élaboré par l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque mondiale et le Programme alimentaire mondial⁴.

9. Durant la période considérée, l'UNESCO et le Ministère de l'éducation ont codirigé l'équipe spéciale sur l'apprentissage à distance, en étroite collaboration avec les partenaires du groupe sur l'éducation, afin de s'assurer que les plans de ces derniers en matière de lutte contre la COVID-19 soient alignés sur les interventions et les besoins du Ministère de l'éducation. Au sein de cette équipe spéciale, l'UNESCO aide actuellement le Ministère à moderniser son site Web officiel pour le rendre plus interactif avec la communauté et les partenaires, ainsi qu'à mettre à niveau sa plate-forme en ligne « Tammal » afin d'offrir aux élèves une expérience plus conviviale. À l'appui du Plan de lutte du Ministère de l'éducation contre la COVID-19 et en complément de ces efforts, l'UNESCO soutient l'élaboration et la mise en place de la plate-forme d'enseignement en ligne ainsi que la création d'une chaîne de télévision éducative, notamment par le biais de la Coalition mondiale pour l'éducation et du Programme de développement des capacités pour l'éducation (CapED). Un soutien supplémentaire a également été mobilisé dans le cadre de la première intervention d'urgence de l'initiative « Education Cannot Wait », par l'intermédiaire de l'UNICEF. Une évaluation des besoins et des lacunes pour la création de la chaîne, identifiée comme la première des priorités par le Ministère de l'éducation, est en cours. Par ailleurs, l'UNESCO a dispensé des formations aux enseignants pour intégrer les compétences transversales en matière de TIC et améliorer la capacité des enseignants d'utiliser les solutions d'apprentissage à distance afin de permettre aux élèves d'étudier de chez eux.

10. Soutenu par l'UNESCO dans la mise en œuvre du Cadre mondial pour la réouverture des écoles, le Ministère de l'éducation a lancé son plan de retour à l'école pour la Palestine. Le plan cherche à garantir la sécurité et la protection des enfants, ainsi qu'à répondre à leurs besoins émotionnels et psychologiques ; à améliorer les partenariats avec toutes les parties prenantes dans le secteur de l'éducation ; à renforcer la capacité du personnel scolaire d'enseigner à distance ; à garantir l'application du protocole sur la sécurité dans les écoles ; et à fournir aux élèves un soutien en matière de santé mentale et psychosocial, notamment un soutien adapté aux enfants en situation de handicap. L'UNESCO et ses partenaires du groupe sur l'éducation collaborent avec le Ministère de l'éducation afin d'identifier le soutien nécessaire pour mettre en œuvre ce plan⁵.

⁴ [Appui de l'UNESCO et des principaux partenaires de l'éducation au Ministère de l'éducation pour la réouverture des écoles en Palestine.](#)

⁵ [Établir un plan d'intervention coordonné : Les partenaires du Groupe de travail du Secteur de l'éducation se réunissent virtuellement pour examiner le plan de réouverture des écoles.](#)

11. Dans le contexte du Cadre stratégique pour l'éducation dans les situations d'urgence dans la région arabe (2018-2021), l'UNESCO continue de fournir des conseils techniques au Ministère de l'éducation pour garantir l'éducation inclusive, notamment sur la formation des enseignants à l'éducation inclusive et aux méthodes pédagogiques centrées sur l'enfant. Cet appui est principalement fourni par le biais du programme pluriannuel de renforcement de la résilience en Palestine (2019-2021) financé par « Education Cannot Wait », qui vise à fournir des cours de rattrapage pour les enfants hospitalisés, une formation à l'éducation inclusive pour les enseignants et le personnel des écoles publiques, ainsi que des appareils d'assistance destinés aux enfants handicapés. L'UNESCO a mis au point, en collaboration avec le Ministère de l'éducation, un manuel de formation des formateurs sur l'éducation inclusive, qui sera utilisé pour former près de 3 000 enseignants dans les écoles les plus vulnérables en Palestine.

12. Dans le cadre de sa réponse à la crise de la COVID-19 et du projet « Emploi des jeunes dans la région méditerranéenne » (YEM), financé par l'Union européenne, l'UNESCO a organisé un webinaire le 2 juin 2020 afin d'examiner l'évolution des besoins en compétences dans le secteur du tourisme, l'un des secteurs les plus touchés par la pandémie. L'Organisation a mis au point des outils de collecte de données sous la forme de deux enquêtes qui seront adressées aux acteurs de l'offre et de la demande afin d'analyser et d'éclairer ses interventions futures en faveur de l'emploi des jeunes dans ce secteur, en identifiant l'écart entre les compétences des diplômés des établissements d'enseignement et de formation techniques et professionnels (EFTP) et les compétences demandées par les employeurs. Dans le domaine de l'enseignement supérieur, l'UNESCO aide actuellement le Ministère de l'enseignement supérieur à réviser sa stratégie sectorielle afin de prendre en compte les nouveaux développements liés à la pandémie de COVID-19 ainsi que la situation politique.

CULTURE

13. Le document 210 EX/36 (« Palestine occupée ») donne des informations sur les établissements culturels à Jérusalem-Est couvrant la période visée par le présent rapport. Ces informations ne figurent donc pas dans le présent document.

14. La mise en œuvre des activités culturelles, notamment les projets de réhabilitation physique, les spectacles, les expositions et les activités cinématographiques, est encore considérablement affectée par la crise de la COVID-19. La deuxième fermeture des services administratifs a eu un impact sur plusieurs activités de terrain en faveur du patrimoine bâti, et a entravé la collecte de données et d'informations sur le secteur de la culture en Palestine. Toutefois, dans l'ensemble, la meilleure préparation à la fois du Bureau de l'UNESCO à Ramallah et de ses principaux partenaires a permis une mise en œuvre plus fluide des activités programmées, malgré les difficultés et les contraintes supplémentaires liées à la pandémie et aux mesures de restriction de déplacements. Un aperçu de toutes les activités en cours dans le domaine de la culture et de la manière dont elles ont été affectées par la crise de la COVID-19 figure ci-dessous.

15. Dès le début de la pandémie, le Bureau de l'UNESCO à Ramallah a pris part aux discussions sur l'impact de la crise de la COVID-19 sur le secteur de la culture et sur la réponse requise, en particulier dans le cadre plus large du Plan de l'équipe de pays des Nations Unies pour une réponse du Système de développement à la COVID-19. Quelques initiatives concrètes sont mises en œuvre en coordination avec les parties prenantes nationales concernées (Ministère de la culture et Ministère du tourisme et des antiquités, entre autres), telles que la numérisation du « Musée itinérant », afin de donner à tous l'accès à ses pièces en ligne pendant les périodes de confinement ; la tenue de quatre débats #ResiliArt axés sur la jeunesse, la situation des femmes, la production de formes artistiques en ligne et l'éducation artistique en temps de crise de la COVID-19 ; la production de quatre vidéos en ligne d'histoires du patrimoine vivant qui seront publiées sur les plates-formes de médias sociaux pour l'éducation et le divertissement des enfants dans leurs familles pendant le confinement. Au-delà de ces activités, décrites plus en détail ci-dessous, l'UNESCO étudie actuellement la possibilité d'aider le Ministère de la culture à mener un vaste exercice de collecte de données sur l'impact socioéconomique de la pandémie de COVID-19 sur la culture et les industries

créatives afin d'améliorer le partage d'informations et la diffusion des bonnes pratiques en réponse à la crise. Sur la base de l'analyse de situation, l'UNESCO aidera la Palestine à élaborer un plan d'action complet pour faire face à la crise de la COVID-19.

16. L'UNESCO a obtenu l'approbation de la prolongation sans frais, jusqu'au 31 décembre 2020, du projet de « développement local par la remise en état et la revitalisation de l'environnement historique bâti palestinien », financé par la Suède. Cette prolongation a permis de mettre en œuvre les activités du projet et notamment celles affectées par la pandémie de COVID-19, et a jeté les bases d'une clôture en bonne et due forme du projet d'ici la fin de 2020. Depuis la dernière période examinée, l'UNESCO a achevé la réhabilitation de deux sites du patrimoine culturel dans la Vieille Ville de Jérusalem et la Vieille Ville d'Hébron. La réhabilitation d'un autre site dans la Vieille Ville de Jérusalem est en cours. Les activités de réhabilitation ont engendré environ 2 000 jours ouvrés d'emploi temporaire. En outre, l'Organisation a poursuivi la mise en œuvre des activités suivantes :

- la préparation du plan de conservation et de gestion de Sebastia, en collaboration avec le Ministère du tourisme et des antiquités : Sebastia est un site qui figure sur la liste indicative de la Palestine et qui regroupe d'importants sites archéologiques, des éléments de paysage distinctifs, ainsi qu'une vieille ville animée. Le plan de conservation et de gestion permettra d'assurer la bonne gestion de ce bien à la lumière des défis auxquels il est confronté, tels que le développement urbain et le manque d'entretien. Le plan de conservation et de gestion se trouve actuellement dans sa phase finale de rédaction. Une série de consultations avec les parties prenantes concernées sont en cours afin de garantir la pleine appropriation du plan, sachant que ce processus de consultation a été entravé par la situation liée à la COVID-19 ;
- la rédaction d'une publication sur le projet, présentant des exemples de réussites et de bonnes pratiques du projet, qui abordera les aspects techniques et la question de l'engagement de la communauté : huit sites représentant des exemples de réussite dans la réalisation du projet ont été sélectionnés, et leurs histoires seront racontées et accompagnées d'une brève description du soutien stratégique fourni dans le cadre du projet ;
- l'élaboration de quatre règlements d'application (concernant les musées, les fouilles, les directives relatives aux inventaires et la conservation et la protection du patrimoine culturel bâti) à l'appui de l'application du décret-loi sur le patrimoine culturel matériel, qui seront soumis au Ministère du tourisme et des antiquités : le règlement d'application sur les musées a fait l'objet d'une série de consultations avec les organisations de la société civile œuvrant dans le domaine des musées, et le projet final sera soumis au cabinet du Ministre pour approbation. L'UNESCO poursuit sa collaboration avec le Ministère du tourisme et des antiquités afin de finaliser les consultations avec les organisations de la société civile concernant les trois règlements d'application restants.

17. La préparation du plan de conservation et de gestion du site du patrimoine mondial de la Vieille Ville d'Hébron/Al-Khalil financée dans le cadre de l'assistance internationale fournie au titre du Fonds du patrimoine mondial, est toujours en cours. En raison de la crise de la COVID-19, et conformément à la demande de l'État partie, l'UNESCO a prolongé la durée du contrat et reporté la date de livraison finale à février 2021 afin d'ajuster la stratégie de mise en œuvre et de remédier aux retards engendrés par le confinement. L'UNESCO continue de fournir un soutien technique au Ministère du tourisme et des antiquités dans l'élaboration des études préparatoires pour la mise au point du plan de conservation et de gestion avec les autres parties prenantes.

18. Par le biais du Fonds du patrimoine mondial, l'UNESCO financera également la préparation d'un dossier de candidature pour le site du patrimoine mondial de Jéricho, qui figure actuellement sur la liste indicative de la Palestine. Bien que la demande d'assistance internationale ait été approuvée fin 2019, la finalisation du contrat a été retardée à cause de la pandémie de COVID-19. L'UNESCO a repris les discussions avec le Ministère du tourisme et des antiquités sur les termes

de référence du contrat. Un accord a récemment été conclu et le contrat correspondant devrait être signé d'ici la fin du mois d'août.

19. L'UNESCO, avec les ressources de son budget ordinaire, collabore avec le Ministère du tourisme et des antiquités afin de mettre au point des directives techniques pour gérer la transformation urbaine croissante sur le site du patrimoine mondial « Palestine : terre des oliviers et des vignes – Paysage culturel du sud de Jérusalem, Battir », conformément au plan de conservation et de gestion approuvé. En raison de la situation liée à la COVID-19, seules des consultations préparatoires virtuelles avec les parties prenantes concernées se sont tenues afin d'examiner les modalités de mise en œuvre, qui visent à fournir des codes d'urbanisme détaillés révisés pour des endroits précis du site, respectant le terrain du site et les valeurs paysagères.

20. L'UNESCO continue de superviser les travaux de remise en état du musée Riwaya de Bethléem, financés par la Norvège, en vue d'y installer une exposition interactive multimédias sur la culture palestinienne. Le projet a été prolongé jusqu'en décembre 2020, ce qui aidera l'UNESCO à remédier aux difficultés du projet, en particulier celles liées aux travaux de rénovation et à la réparation des dommages causés par l'incendie qui s'est produit en 2018 sur le site, ainsi qu'à intégrer les normes de protection civile. La crise de la COVID-19 a retardé la mise en œuvre des travaux de rénovation et de réparation des dommages, surtout entre le 5 mars et le 31 mai 2020. Durant cette période, l'UNESCO a finalisé les plans architecturaux pour tenir compte des mesures de sécurité exigées par la protection civile. Début juin 2020, l'Organisation a repris les travaux de rénovation et de réparation des dommages sur le site.

21. En réponse à la crise de la COVID-19 et dans le cadre du Plan de l'équipe de pays des Nations Unies pour une réponse du Système de développement à la COVID-19, l'UNESCO, en étroite coordination avec le Ministère du tourisme et des antiquités, a planifié et lancé les préparatifs en vue de la numérisation d'un petit musée éducatif appelé « Musée itinérant », créé par le Ministère en 2019. Le musée a été conçu pour se déplacer dans les écoles en Palestine afin de présenter l'histoire et la culture de la Palestine par le biais d'un certain nombre d'objets archéologiques datant de la période chalcolithique jusqu'à la moitié du XX^e siècle. Cependant, en raison de la crise de la COVID-19 et des confinements à domicile, il n'a pas pu se déplacer. Afin de remédier à la situation, il sera ainsi numérisé et exposé à l'aide de plates-formes virtuelles. Un appel d'offres a été publié et la mise en œuvre débutera bientôt.

22. Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et afin de mettre pleinement en œuvre les activités initialement prévues, le projet « Renforcement des capacités nationales pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel palestinien », financé par l'Office d'Abou Dhabi pour le tourisme et la culture, a été prolongé de six mois supplémentaires jusqu'à la fin de 2020. Cela a déjà permis à l'UNESCO, sur la période visée par le présent rapport, de continuer à aider le Ministère de la culture à élaborer une loi sur le patrimoine culturel immatériel. Un document d'orientation devant accompagner le projet de loi a été préparé et présenté au Ministère. L'UNESCO se prépare également à soutenir des consultations sur le contenu de la nouvelle loi avec d'autres ministères de tutelle, des organisations de la société civile et d'autres parties prenantes concernées. Par ailleurs, une deuxième série de formations sur la préparation des dossiers de candidature pour le patrimoine culturel immatériel ainsi que sur les demandes d'assistance internationale, que devaient suivre une vingtaine de professionnels et de responsables palestiniens, se sont déroulées du 16 au 18 août et les 25 et 26 août, respectivement, dans le cadre des efforts visant à renforcer les capacités de mise en œuvre de la Convention de 2003⁶.

23. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah, en étroite coordination avec le Ministère de la culture, produit des vidéos narratives pour l'éducation et le divertissement des enfants en réponse à la pandémie de COVID-19. Cette activité contribuera également à la promotion de la Hikaye palestinienne, inscrite en 2008 sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel

⁶ [Œuvrer ensemble pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel en Palestine.](#)

de l'humanité, par le biais de vidéos en ligne de narrateurs professionnels qui seront publiées sur différentes plates-formes de médias sociaux.

24. Un appui continu a été fourni au Ministère de la culture par le biais du projet « Re|penser les politiques culturelles pour la promotion des libertés fondamentales et la diversité des expressions culturelles », financé par la Suède au titre de la Convention de 2005 sur la diversité des expressions culturelles. Depuis la dernière période considérée, le rapport périodique quadriennal a été élaboré et un premier projet a été soumis en juin 2020. Une réunion de consultation avec l'équipe nationale sur les principaux résultats et conclusions du rapport s'est tenue virtuellement le 30 juin 2020 en présence du Ministre de la culture, M. Atef Abu Saif. Les réactions et commentaires reçus des participants ont été pris en compte dans le rapport, et la version actualisée préparée par le Ministère de la culture est en cours de révision par le Ministère des affaires étrangères et le Ministère de la justice avant sa soumission finale. En raison de la pandémie de COVID-19, la date limite de soumission du rapport a été reportée au 1^{er} novembre 2020. En outre, dans le cadre du projet, un certain nombre de débats ResiliArt sont organisés sur les jeunes, les femmes, l'éducation artistique et les perspectives d'avenir pour la scène culturelle indépendante en temps de crise. Les débats se tiendront durant la deuxième quinzaine d'août et en septembre⁷.

25. En coordination avec le Ministère de la culture et avec le soutien du Bureau central palestinien de statistique, et en coopération et cofinancement avec la Fondation Drosos, l'UNESCO a continué de mener une enquête globale visant à mesurer et évaluer la contribution du secteur de la culture au développement économique et social en Palestine. Depuis la dernière période considérée, une mission a été organisée pour permettre à l'expert international, M. Alfonso Castellanos, d'assurer un suivi harmonieux de l'équipe technique sur l'évaluation des données ainsi que du processus d'établissement de rapports sur les différents indicateurs. Suite à la mission, l'UNESCO et les partenaires du projet ont décidé de changer de méthode de mise en œuvre, en abandonnant les Indicateurs UNESCO de la culture pour le développement (IUCD) au profit des Indicateurs thématiques pour la culture dans le Programme 2030, qui ont été lancés en novembre 2019 par l'Organisation. La nouvelle méthode évalue la contribution transversale de la culture à quatre dimensions thématiques, à savoir « environnement et résilience », « prospérité et ressources », « connaissances et compétences », et « inclusion et participation. En raison de la pandémie de COVID-19, des retards ont été enregistrés, principalement dans la collecte de données, compte tenu de la fermeture de l'ensemble des organismes publics et organisations de la société civile. Une première ébauche d'enquête a été soumise au début du mois d'août, et le projet devrait s'achever en septembre 2020.

26. Suite à l'acceptation d'une proposition de projet soumise par le Ministère de la culture au Programme UNESCO/UE sur l'appui aux nouveaux cadres réglementaires visant à renforcer les industries culturelles et créatives, l'UNESCO a continué d'examiner avec le Ministère de la culture, pendant la période visée par le présent rapport, les composantes du projet ainsi que la stratégie de mise en œuvre concernant la création d'une institution spécifiquement dédiée au soutien de l'industrie cinématographique en Palestine. L'UNESCO a organisé plusieurs réunions avec les points focaux du Ministère de la culture, et la mise en œuvre devrait démarrer en septembre.

COMMUNICATION ET INFORMATION

27. Au cours de la période considérée, les journalistes en Palestine ont continué d'être victimes de toute une série d'atteintes à leurs droits. Entre juin et août 2020, le Centre palestinien pour le développement et la liberté des médias (MADA) a recensé 91 cas d'atteintes à la liberté des médias, y compris des agressions physiques, la saisie de matériel, des détentions et l'interdiction de couvrir certains événements⁸. Parmi les incidents rapportés par le MADA, trois journalistes couvrant une manifestation hebdomadaire dans le village de Kafr Qaddum, au nord de la Cisjordanie,

⁷ [Dialogue ResiliArt en ligne : expériences de patrimoine vivant dans le contexte de la pandémie de COVID-19.](#)

⁸ <https://www.madacenter.org/en/category/13/1/>

le 12 juin dernier, ont été blessés par des balles recouvertes de caoutchouc qui auraient été tirées par les forces de sécurité israéliennes.

28. L'UNESCO, en collaboration avec le Syndicat des journalistes palestiniens, continue de soutenir le Réseau de responsables de la sécurité, qui a pour but de relier les points focaux pour la sécurité des salles de rédaction de toute la Palestine.

Le nouveau mécanisme national de surveillance de la sécurité des journalistes, créé en 2019 dans le cadre d'un projet de l'UNESCO, a permis d'assurer la coordination entre les ministères concernés, les organisations de la société civile et le Syndicat des journalistes palestiniens, afin de produire le rapport de la Palestine sur la sécurité des journalistes destiné à la Directrice générale de l'UNESCO, lequel fournit des informations sur le suivi judiciaire des assassinats de journalistes recensés par l'Organisation.

29. L'UNESCO continue de soutenir la liberté d'expression et la sécurité des journalistes par la célébration à l'échelle nationale de la Journée mondiale de la liberté de la presse. Cette année, l'Organisation a soutenu la production de courtes vidéos en rapport avec le thème de la Journée mondiale (« Le journalisme sans crainte ni complaisance »), dans lesquelles 20 journalistes ont été invités à faire part de leur expérience personnelle concernant les menaces sanitaires rencontrées dans le cadre de la pandémie de COVID-19, ainsi que d'autres risques liés au travail dans un environnement à haut risque. Une attention particulière a été accordée aux stations de radio locales, notamment en soutenant la production de programmes consacrés aux défis de l'accès à l'information, et de la lutte contre la désinformation et la propagation de rumeurs. Deux émissions de radio quotidiennes du matin ont accueilli des représentants de l'UNESCO, du Syndicat des journalistes palestiniens et du Centre pour le développement des médias, afin de partager les enseignements tirés de l'impact de la crise de la COVID-19 sur la liberté des médias⁹.

30. L'UNESCO a produit des supports de communication en arabe tirés du « *Guide pratique de sécurité des journalistes – Manuel pour reporters en zones à risques* » publié par l'UNESCO et Reporters sans frontières.

31. L'UNESCO a continué de soutenir la production d'un document de référence sur la politique et la stratégie d'éducation aux médias et à l'information (MIL) en Palestine, qui prend en compte les réalités locales du pays et reflète la réponse du Gouvernement face à la COVID-19. Il s'appuie sur les principes directeurs de l'UNESCO en matière d'éducation aux médias et à l'information ainsi que sur le modèle de programme d'enseignement en la matière.

32. En collaboration avec l'Université ouverte al-Quds, l'UNESCO a lancé en mai 2020 le projet financé par le PIDC intitulé « Renforcer la recherche sur les médias dans les facultés de médias » afin de mettre en place une stratégie triennale de collaboration entre les départements des médias des universités locales, notamment en ce qui concerne la recherche, les programmes d'enseignement et/ou les solutions d'apprentissage en ligne mises en place dans des contextes tels que la pandémie de COVID-19. Ce projet débouchera sur la création d'un centre de recherche établi au sein de la faculté de médias de l'Université ouverte al-Quds d'ici la fin du mois de décembre 2020.

ÉGALITE DES GENRES

33. L'UNESCO soutient et s'efforce de promouvoir l'égalité des genres en Palestine grâce à l'intégration des questions de genre dans toutes les activités qu'elle met en œuvre dans les domaines de la culture, de l'éducation ainsi que de la communication et de l'information.

⁹ [UNESCO celebrates World Press Freedom Day 2020 in Palestine highlighting the global theme « Journalism without fear of favour » in the context of COVID-19.](#)

34. Dans le cadre du projet « Éducation sans délai », l'UNESCO élabore actuellement un manuel de formation des formateurs sur l'éducation inclusive dans lequel les questions de genre ont été prises en compte. Dans le cadre du même projet, la formation tenant compte des questions de genre sera étendue à 3 000 enseignants, l'objectif étant d'atteindre la parité hommes/femmes.

35. L'UNESCO met actuellement au point des messages clés sur la stigmatisation et les discriminations de toutes sortes, afin de favoriser le bien-être des étudiants, et prépare un calendrier des manifestations recensant les conférences publiques qui aborderont la violence à l'égard des femmes en Palestine afin de mettre en avant et de protéger les droits des femmes dans tous les aspects de la vie.

PARTICIPATION DES JEUNES

36. En sa qualité de membre du groupe thématique des Nations Unies sur les jeunes, l'UNESCO a contribué à faciliter la création d'une Équipe spéciale composée de jeunes en vue de la préparation des célébrations de la Journée internationale de la jeunesse en Palestine (12 août 2020) sur le thème « L'engagement des jeunes pour une action mondiale ». Cette Équipe spéciale a pour but d'encourager les jeunes à faire preuve d'initiative en proposant des idées et des thèmes de discussion et d'action qui seront abordés plus en profondeur lors des célébrations la Journée internationale de la jeunesse en Palestine. Plus de 30 jeunes participants et participantes se sont rencontrés virtuellement le 29 juillet 2020 et ont identifié des sujets liés à la lutte contre la violence sociale dans la société palestinienne et à la participation des jeunes aux prises de décisions, en particulier à la lumière de la crise sans précédent de la COVID-19.

37. L'UNESCO célèbre la Journée internationale de la jeunesse 2020 en Palestine en engageant la jeunesse palestinienne à mener une réflexion et un débat sur deux sujets dans les domaines de l'éducation et de la culture dans le contexte de la pandémie de COVID-19. La première de ces discussions porte sur la vision des jeunes pour le futur de l'éducation en Palestine et la seconde sur la jeunesse, les arts et les industries créatives, toutes deux tenues dans la seconde moitié du mois d'août 2020.

38. Le Bureau de l'UNESCO à Ramallah met également au point des outils de collecte de données afin d'identifier les compétences nécessaires à la relance du secteur du tourisme en Palestine. L'analyse de ces données permettra d'éclairer les politiques et les interventions visant à accroître les possibilités d'emploi des jeunes ainsi qu'à réduire le déficit de compétences pour répondre aux besoins du marché du travail.

39. En outre, l'UNESCO aide le Ministère de l'éducation dans ses initiatives d'enseignement à distance et de développement de plates-formes électroniques pour assurer l'engagement et la communication auprès des jeunes. De surcroît, une chaîne de télévision éducative indépendante sera créée afin de garantir l'accès à l'éducation pour tous les élèves et étudiants.

40. L'UNESCO apporte un soutien psychosocial aux élèves et étudiants à travers des activités sportives, de danse et de narration. De plus, l'Organisation met au point des messages diffusés par le biais de réseaux virtuels, de jeux et de vidéos destinés à promouvoir des modes de vie sains et lutter contre la discrimination pour les étudiants handicapés ou touchés par le virus.

Golan syrien occupé

41. Le projet d'appui aux étudiants du Golan syrien occupé, lancé en 2009 et financé par le Fonds-en-dépôt japonais, a pris fin en mars 2013. Faute de ressources extrabudgétaires supplémentaires, cette aide n'a pu être prodiguée pendant la période considérée.

Projet de décision proposé

42. Compte tenu de ce qui précède, le Conseil exécutif souhaitera peut-être adopter une décision libellée comme suit :

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné les documents 210 EX/36 et 210 EX/37, ainsi que l'annexe à la présente décision,
2. Rappelant ses décisions antérieures relatives aux « institutions éducatives et culturelles dans les territoires arabes occupés »,
3. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 211^e session, et invite la Directrice générale à lui présenter un rapport de suivi à ce sujet.

ANNEXE I



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif
Deux cent-dixième session

210 EX/PX/DR.37.1
PARIS, le 26 octobre 2020
Original anglais

COMMISSION DU PROGRAMME ET DES RELATIONS EXTÉRIEURES (PX)

Point 37 APPLICATION DE LA RÉOLUTION 40 C/67 ET DE LA DÉCISION 209 EX/25 CONCERNANT LES INSTITUTIONS ÉDUCATIVES ET CULTURELLES DANS LES TERRITOIRES ARABES OCCUPÉS

PROJET DE DÉCISION

Le Conseil exécutif,

I. PALESTINE OCCUPÉE

1. Rappelant sa décision 185 EX/36 et la résolution 38 C/72, ainsi que l'article 26 de la Déclaration universelle des droits de l'homme relatif au droit à l'éducation, les articles 24, 50 et 94 de la quatrième Convention de Genève en ce qui concerne le déni du droit des enfants à l'éducation, la Convention de La Haye (1954) et ses Protocoles additionnels, et la Convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel (1972), et rappelant également l'avis consultatif de la Cour internationale de justice, en date du 9 juillet 2004, concernant les « Conséquences juridiques de l'édification d'un mur dans le territoire palestinien occupé »,
2. Ayant examiné les documents 210 EX/36 et 210 EX/37,
3. Résolument engagé en faveur de la sauvegarde des monuments, œuvres d'art, manuscrits, livres et autres biens historiques et culturels qui doivent être protégés en cas de conflit, ainsi que des écoles et de tous les établissements éducatifs,

4. Déplore les effets préjudiciables que les confrontations militaires ont eues dans les domaines de compétence de l'UNESCO à l'intérieur de la bande de Gaza, notamment en ce qui concerne les institutions éducatives et culturelles ;
5. Profondément préoccupé par les atteintes portées par l'armée israélienne aux écoles et universités palestiniennes, exige que les autorités israéliennes cessent les actions qui portent atteinte aux principes de l'UNESCO et aux dispositions de la Déclaration mondiale sur l'Éducation pour tous (1990), et réaffirme, à cet égard, que les écoles, les universités et les sites du patrimoine culturel bénéficient d'une protection spéciale et ne doivent pas être pris pour cibles ;
6. Exprime la préoccupation croissante que lui inspire le Mur, qui nuit aux activités des institutions éducatives et culturelles, et exige, à cet égard, qu'Israël, la Puissance occupante, mette fin à toutes ses activités de colonisation, notamment la construction du Mur et toute autre mesure tendant à modifier le caractère, le statut et la composition démographique du territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et aux alentours de Jérusalem-Est et du monastère de Crémisan dans le Gouvernorat de Bethléem, qui nuisent au tissu social palestinien et empêchent les élèves et étudiants palestiniens d'exercer pleinement leur droit à l'éducation ;
7. Prend note avec une vive préoccupation de la censure pratiquée par Israël sur les programmes d'enseignement scolaires et universitaires palestiniens à Jérusalem-Est, et prie instamment les autorités israéliennes de mettre immédiatement fin à cette censure ;
8. Exprime sa gratitude à l'ensemble des États membres, des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales concernés pour leurs importantes contributions à l'action de l'UNESCO en Palestine, ainsi que pour la construction d'écoles pour les enfants palestiniens, telles que l'école de Tana, près de Naplouse, et les deux écoles de Khan Al-Ahmar et Abu Nuwar, près de Jérusalem, et les exhorte à continuer d'aider l'UNESCO dans cette entreprise ;
9. Regrette vivement la destruction d'écoles par les autorités israéliennes, y compris les écoles d'Abu Nuwar et de Tana, et prie instamment les autorités israéliennes d'abandonner tout projet de nouvelle démolition, notamment en ce qui concerne l'école de Khan Al-Ahmar ;
10. Remercie la Directrice générale des résultats obtenus en faveur de la protection, de la reconstruction, de la réhabilitation et de la restauration des sites archéologiques et du patrimoine culturel palestiniens, l'invite à redoubler d'efforts à cet égard et à renforcer l'assistance de l'UNESCO aux institutions éducatives et culturelles palestiniennes en vue de répondre aux besoins de renforcement des capacités dans les domaines de compétence de l'UNESCO, notamment en développant le programme d'assistance financière aux élèves et étudiants palestiniens, et la prie d'organiser, dès que possible, la neuvième réunion du Comité conjoint UNESCO-Palestine ;

II. GOLAN SYRIEN OCCUPÉ

11. Invite également la Directrice générale :
 - (a) à poursuivre ses efforts visant à préserver le tissu humain, social et culturel du Golan syrien occupé, conformément aux dispositions pertinentes de ses décisions ;
 - (b) à déployer des efforts afin d'offrir des programmes d'études appropriés, et à fournir un nombre accru de bourses ainsi qu'une assistance adéquate aux institutions éducatives et culturelles du Golan syrien occupé ;
 - (c) à envoyer un expert chargé d'analyser et d'évaluer les besoins des institutions éducatives et culturelles dans le Golan syrien occupé, et de lui en rendre compte avant la 211^e session du Conseil exécutif ;

III.

12. Décide d'inscrire ce point à l'ordre du jour de sa 211^e session, et invite la Directrice générale à lui présenter un rapport d'étape à ce sujet.

ANNEXE AU DOCUMENT

Au cours de la période considérée, le Secrétariat a reçu la correspondance ci-après en rapport avec le présent point :

Date	De	Objet
14 septembre 2020	Ministre palestinien des affaires étrangères et des expatriés	Journée internationale pour la protection de l'éducation contre les attaques